

	MODE OPERATOIRE RECUEIL D'ECHANTILLON URINAIRE			
	Identification MO_PREL_39	Approbateur Valérie GIGOT	Date d'application 11/11/2021	Version 1

TABLE DES MATIERES

1.	Organisation - Responsabilités	2
1.1.	Recueil d'échantillon d'urines pour Sédiment / Examen Cyto-Bactériologique des Urines (ECBU).....	2
1.2.	Recueil d'urines de 24 heures.....	2
1.3.	Recueil d'urines pour compte d'Addis	2
2.	Références	2
3.	Historique	3

	MODE OPERATOIRE RECUEIL D'ECHANTILLON URINAIRE			
	Identification MO_PREL_39	Approbateur Valérie GIGOT	Date d'application 11/11/2021	Version 1

1. Organisation - Responsabilités

Certains tests urinaires nécessitent des précautions particulières de prélèvement.

Les documents en annexe du présent mode opératoire décrivent les modalités requises pour ces prélèvements.



Dans tous les cas, **consulter le catalogue des analyses** <https://resultats.ketterthill.lu/catalogue/> pour s'assurer du respect des bons tubes et des bonnes conditions en fonction des analyses demandées.

1.1. Recueil d'échantillon d'urines pour Sédiment / Examen Cyto-Bactériologique des Urines (ECBU)

Se référer aux annexes :

- A_MO_PREL_39_A "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Homme".
- A_MO_PREL_39_B "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Femme".
- A_MO_PREL_39_C "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Enfant (Garçon)".
- A_MO_PREL_39_D "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Enfant (Fille)".

Après recueil, il est recommandé de transférer les urines recueillies dans des tubes (aliquotage) conformément à l'annexe A_MO_PREL_39_E "Aliquotage des urines".

Le formulaire F_MO_PREL_36_A "Recueil pour examen cyto-bactériologique des urines – Renseignements cliniques" est à compléter.

1.2. Recueil d'urines de 24 heures

Voir annexe A_MO_PREL_39_F "Recueil d'urines de 24 heures".

NB : une acidification des urines peut être requise pour certaines analyses. Dans ce cas, l'acidification est réalisée par le laboratoire après recueil.

1.3. Recueil d'urines pour compte d'Addis

Voir annexe A_MO_PREL_39_G "Recueil d'urines pour compte d'Addis".

2. Références

- Annexe A_MO_PREL_39_A "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Homme".
- Annexe A_MO_PREL_39_B "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Femme".
- Annexe A_MO_PREL_39_C "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Enfant (Garçon)".
- Annexe A_MO_PREL_39_D "Recueil d'échantillon d'urines (ECBU) – Enfant (Fille)".
- Annexe A_MO_PREL_39_E "Aliquotage des urines".
- Formulaire F_MO_PREL_36_A "Recueil pour examen cyto-bactériologique des urines – Renseignements cliniques".
- Annexe A_MO_PREL_39_F "Recueil d'urines de 24 heures".
- Annexe A_MO_PREL_39_G "Recueil d'urines pour compte d'Addis".
- Catalogue des analyses sur le site internet <https://resultats.ketterthill.lu/catalogue/>.

	MODE OPERATOIRE			
	RECUEIL D'ECHANTILLON URINAIRE			
Identification MO_PREL_39	Approbateur Valérie GIGOT	Date d'application 11/11/2021	Version 1	Page 3 / 3

3. Historique

Date de mise à jour	Version	Nature des modifications
19.10.21	1	Première édition